

2016_CT2_114

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire et pour l'organisation des rencontres nationales des Grands Sites de France - Approbation d'une convention

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy ALBERT donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

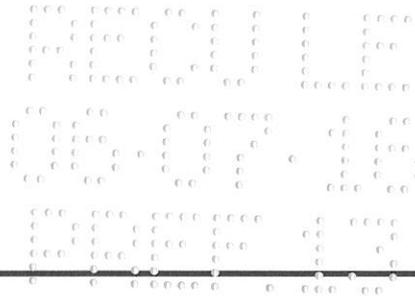
Développement économique et emploi / Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 23 juin 2016

05_7_02

■ Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire et pour l'organisation des rencontres nationales des Grands Sites de France - Approbation d'une convention

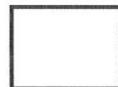
Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Tourisme et valorisation du patrimoine

■ Séance du 30 juin 2016



■ Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire et pour l'organisation des rencontres nationales des Grands Sites de France - Approbation d'une convention

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Grand-Site-Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France® est géré par un syndicat mixte dont la gouvernance est assurée par un comité syndical de 18 membres élus, issus du Conseil Départemental 13 (50%), du territoire du Pays d'Aix (39%) et de la Région PACA (11%).

Il couvre 34 500 hectares dont 6 500 en site classé sur le Pays d'Aix, 14 communes.

Outre ses principales missions qui sont la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local, le Grand-Site-Sainte-Victoire développe depuis quatre ans une politique d'accueil touristique et intensifie ses efforts autour d'animations de lieux d'accueil du public, qu'ils soient spécifiques au Grand Site ou animés par des partenaires.

I. Politique d'accueil touristique

Le programme 2016 vise à accentuer ces efforts par plusieurs actions spécifiques :

1. L'animation de lieux d'accueil du public.

Il s'agit tout particulièrement du Kiosque d'information initialement installé sur la commune du Tholonet et déplacé pour la saison 2016 à l'entrée du parking de Bimont ainsi que de la Maison du Grand Site à Vauvenargues.



L'aire d'accueil de Bimont est le principal site de fréquentation du Grand Site Sainte Victoire. Avec 200 000 visiteurs par an, elle est le point de départ des randonneurs vers la Croix de Provence et le Prieuré, vers le domaine départemental de Roques-Hautes et le barrage Zola, ou encore vers le plateau de Bibemus. Mais avec le barrage de Bimont et de très belles vues sur les paysages du lac et de la montagne, ce site attire également de nombreux promeneurs et touristes de passage.

La possibilité d'installer un kiosque d'information d'avril à septembre permettra donc de toucher une part significative des visiteurs de Sainte-Victoire.

Propriété de la Société du Canal de Provence gestionnaire du barrage, cette aire d'accueil est gérée par le Grand Site qui en assure l'entretien. Les espaces sont aménagés pour le stationnement (véhicules et vélos), avec un souci de végétalisation et d'intégration paysagère des équipements. Les cheminements et la signalétique sont en place et un itinéraire pour les personnes à mobilité réduite conduit jusqu'à un point panoramique.

L'installation d'un kiosque d'information et d'une exposition de plein air vise à informer et sensibiliser les visiteurs autour des points suivants :

- x les possibilités de randonnées et d'activités sur le site de la montagne, le respect des réglementations, les consignes de sécurité et de confort pour la balade ...
- x l'information culturelle et pédagogique sur la faune et la flore, le paysage, le patrimoine bâti...
- x les actions publiques menées pour préserver et gérer ces richesses, le label Grand Site de France® porté par toutes les collectivités publiques...

Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec la Société du Canal de Provence qui conduit un très important programme de rénovation du barrage sur la période 2016-2019. Ainsi l'exposition de plein air comportera également des informations sur le barrage, l'explication des travaux et, de façon générale, l'hydraulique en Provence.

La Maison du Grand-Site-Sainte-Victoire à Vauvenargues enregistre tous les ans une progression constante de sa fréquentation. De plus, l'écran tactile installé par le territoire du Pays d'Aix permet au public d'effectuer, en période d'affluence, des recherches concernant des lieux touristiques, des hébergements ou des événements issus de la base PATIO.

2. Diffusion d'une information touristique et culturelle

En 2015, le partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence a donné lieu à une convention d'échange de données patrimoniales, images et textes. Comme chaque année, le Grand Site diffuse des documents à tous les offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire, notamment le dépliant « saison estivale » expliquant la réglementation en vigueur pour l'accès aux massifs naturels pour cette période.

La convention PATIO a été signée avec Bouches-du-Rhône Tourisme par le Grand Site qui prend en charge la fourniture des données sur plusieurs communes de son territoire (Vauvenargues, Saint-Antonin-sur-Bayon, Beaurecueil, Saint-Marc-Jaumegarde et Le Tholonet).

En 2016, le Grand-Site-Sainte-Victoire va poursuivre la production de documents visuels relatant la vie du territoire.

Le partenariat avec tous les offices de tourisme et syndicats d'initiative se poursuivra dans le cadre de la Charte « Sainte-Victoire, Grand Site de France et le tourisme durable en Pays d'Aix ». Il se traduit

par des accompagnements des agents d'accueil et la participation à des rencontres locales avec les professionnels du tourisme.

Enfin, un important programme de refonte de la signalétique sera mis en œuvre. Il s'agit de renouveler le mobilier des panneaux d'information dans un souci de simplification et de modernité. D'autre part, les affiches seront entièrement réactualisées en appliquant la nouvelle charte graphique du Grand Site.

3. Création d'outils de découverte et informatifs

Dans le cadre d'un partenariat du Réseau des Grands Sites de France avec le Petit Futé, un ouvrage « Sainte-Victoire, Grand Site de France » sera publié en juillet. Il sera diffusé localement par le Grand Site et ses partenaires et, à l'échelle nationale, par le réseau de distribution du Petit Futé. Cette collection de livres, avec une maquette identique, a fait découvrir 6 Grands Sites de France en 2015.

Dans la collection des « cartonature », dépliant-poster à contenu naturaliste qui a déjà publié « Les Oiseaux de Sainte-Victoire » et « Les Papillons de Sainte-Victoire », une nouvelle édition « Les Rapaces de Sainte-Victoire » est réalisée avec le concours de Conservatoire des Espaces Naturels PACA.

La plaquette grand public « Terroir et Patrimoine » diffusée gratuitement dans les offices de tourisme, syndicats d'initiative, mairies, lieux d'hébergement, centres d'information ... met en valeur les richesses patrimoniales du territoire ainsi que l'offre culturelle et de produits de terroir. La version anglaise qui est épuisée a été rééditée fin 2015.

De même, le topoguide « La montagne Sainte-Victoire à pied » publié dans la collection de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre est en cours de réédition pour la 3^e fois depuis sa création en 2006, ce qui témoigne de son succès.

En 2016, d'importants projets de mise en valeur d'éléments patrimoniaux par la création de sentiers de découverte seront initiés autour du Canal du Verdon à Peyrolles et de l'Aqueduc romain de Meyrargues.

Plusieurs documents existants seront actualisés et réédités.

De nouveaux outils sont prévus dans le cadre de la Charte « Sainte-Victoire, Grand Site de France et le tourisme durable en Pays d'Aix » autour de thématiques telles que les Balcons de Sainte-Victoire ou encore le patrimoine fossilifère du Pays d'Aix.

Pour mener à bien ces actions, le syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire, sollicite, pour son budget de fonctionnement général, une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de 27 000 € représentant 35,06 % du plan de financement prévisionnel 2016.

II. Organisation des 18e rencontres des Grands Sites de France

D'autre part, une seconde demande de subvention concerne l'organisation des rencontres nationales des Grands Sites de France sur le territoire du Pays d'Aix.

Ces rencontres ont lieu une fois par an et sont destinées à réunir les gestionnaires des Grands sites et l'ensemble de leurs partenaires. Le territoire du Grand Site Sainte Victoire a été choisi cette année et ce sont environ 250 participants (acteurs public et privés) qui sont attendus, contribuant au rayonnement du territoire du Pays d'Aix ainsi qu'à l'économie du tourisme sur une aile de saison.

Cet événement est prévu du mercredi 19 au samedi 22 octobre prochains. Au programme seront organisées des visites de terrain, des conférences, des ateliers thématiques.

Les lieux retenus seront multiples : Bearecueil, Puylobier, Péyrolies-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Aix-en-Provence ...

Enfin, un marché de producteurs sera organisé pour valoriser les produits de notre terroir et sera ouvert à la population.

Cet événement sera relayé sur la presse locale et nationale ainsi que sur les réseaux sociaux. Un dossier de presse sera disponible et un espace dédié sur le site Internet du Grand Site et du réseau des Grands Sites permettra la valorisation des partenaires.

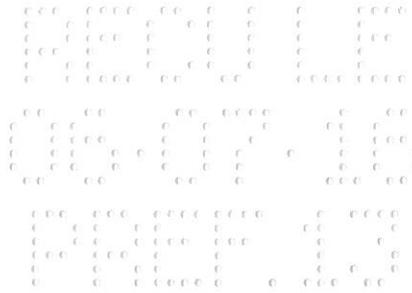
Pour mener à bien cette action, le syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire, sollicite une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de 10 000 € représentant 40 % du plan de financement prévisionnel 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 133-7 et l'article L1611-4 relatif à l'utilisation des subventions versées par une collectivité ;
- l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;
- l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Tourisme et valorisation du patrimoine de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 23 juin 2016 ;



Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Le versement d'une subvention d'un montant de 37 000 € au profit du syndicat mixte du Grand-Site-Sainte-Victoire est approuvé.

Article 2 :

Les termes de la convention à signer avec le Grand-Site-Sainte-Victoire telle qu'annexée à la présente délibération, sont approuvés.

Article 3 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention annexée au présent rapport ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Article 4:

Cette dépense sera imputée à la ligne budgétaire 95 – 65738 qui présente les disponibilités nécessaires.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Promotion et Développement du Tourisme

Danielle MILON



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

N°

Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire et pour l'organisation des rencontres nationales des Grands Site de France

Le Grand-Site-Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France® est géré par un syndicat mixte dont la gouvernance est assurée par un comité syndical de 18 membres élus.

Il couvre 34 500 hectares dont 6 500 en site classé sur le Pays d'Aix, 14 communes.

Outre ses principales missions qui sont la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local, le Grand-Site-Sainte-Victoire développe depuis quatre ans une politique d'accueil touristique.

Le programme 2016 vise à accentuer ces efforts par plusieurs actions spécifiques :

- L'animation de lieux d'accueil du public.
- La diffusion d'une information touristique et culturelle
- La création d'outils de découverte et informatifs
- L'organisation des 18^e rencontres des Grands Sites de France®

Pour mener à bien ces actions, le syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire, sollicite une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de 37 000 € .



CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

ENTRE

La Métropole Aix-Marseille Provence, domiciliée 58, boulevard Charles Livon 13007 Marseille, désignée ci-après AMP, représentée par, dûment habilité par la délibération n° du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016,

d'une part,

ET

Le Syndicat Mixte du Grand-Site-Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, sis Ferme de Beaurecueil, 66 allée des Mûriers à Beaurecueil, représenté par son Président Patricia SAEZ,

d'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-4 du CGCT relatif à l'utilisation des subventions versées par une collectivité,
- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération n° 2015_B447 du 24 septembre 2015 du bureau communautaire de la Communauté du Pays d'Aix adoptant la Charte « Sainte-Victoire Grand Site de France et le Tourisme Durable »
- VU La délibération n° 2015/33 en date du 22 octobre 2015 du syndicat mixte du Grand-Site-Sainte-Victoire entérinant le programme de valorisation du territoire pour l'année 2016

PRÉAMBULE

Situé entre les vallées de la Durance et de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence, le Grand-Site-Sainte-Victoire couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé.

Inscrit au réseau Natura 2000, le site héberge 20 % de la flore française, 145 espèces d'oiseaux, 12 de chauves-souris... Cette richesse biologique tient à une situation géographique entre les domaines alpin et méditerranéen et à une mosaïque de milieux diversifiés maintenue par les activités humaines.

Le Grand-Site-Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le territoire du Pays d'Aix ainsi que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Il a pour missions la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local.

Fort de son expérience en la matière depuis les événements Cézanne 2006 et Picasso-Cézanne en 2009, avec l'ouverture d'un kiosque d'information au Tholonet (déplacé sur l'aire d'accueil de Bimont en 2016) et d'une Maison du Grand Site à Vauvenargues, le Grand-Site-Sainte-Victoire développe une politique de valorisation du territoire, de ses richesses patrimoniales et locales.

Le programme 2016 vise à accentuer ces efforts par des actions spécifiques telles que :

- l'animation de centres d'accueil,
- la création d'outils de découverte et informatifs,
- la promotion des produits du terroir.
- l'organisation des 18^e rencontres des Grands Sites de France

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions auxquelles la Métropole subordonne l'attribution d'une subvention à ce syndicat mixte pour son action en faveur du développement économique et touristique du territoire.

ARTICLE 2 – DURÉE

La présente convention est établie pour l'année 2016.

ARTICLE 3 – CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Au vue des orientations exposées en préambule, le territoire Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille Provence participe financièrement aux actions menées par le Grand-Site-Sainte-Victoire par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 € (trente-sept mille euros) affectée aux actions menées par le Grand-Site-Sainte-Victoire.

Les actions principales sont détaillées ci-après :

- Animations des centres d'accueil

La Maison du Grand Site à Vauvenargues et le kiosque du Tholonet ont accueilli en 2015, plus de 10 000 visiteurs pendant la période d'ouverture. Ce chiffre est en constante augmentation d'année en année et sera largement dépassé en 2016 puisque le kiosque du Tholonet est déplacé sur l'aire d'accueil de Bimont qui enregistre plus de 200 000 visiteurs/an. Les cheminements et la signalétique sont en place et un itinéraire pour les personnes à mobilité réduite conduit jusqu'à un point de vue panoramique.

L'animation de ces centres d'information nécessite le recrutement de 3 personnes saisonnières renforcées en été par 2 jeunes assistants.

L'installation d'un kiosque d'information et d'une exposition de plein air vise à informer et sensibiliser les visiteurs autour des points suivants :

- les possibilités de randonnées et d'activités sur le site de la montagne, le respect des réglementations, les consignes de sécurité et de confort pour la balade, ...,
- l'information culturelle et pédagogique sur la faune et la flore, le paysage, le patrimoine bâti...

- les actions publiques menées pour préserver et gérer ces richesses, le label Grand Site de France porté par toutes les collectivités.

Le partenariat avec tous les offices de tourisme et syndicats d'initiative se poursuivra dans le cadre de la Charte « Sainte-Victoire, Grand Site de France et le tourisme durable en Pays d'Aix ». Il se traduit par des accompagnements des agents d'accueil et la participation à des rencontres locales avec les professionnels du tourisme.

- Actions liées à la Charte

Les Grands Sites imprègnent les politiques touristiques par leurs valeurs et en constituent un élément structurant.

Conformément à la Charte, le syndicat mixte et tous les acteurs signataires du territoire s'engagent dans la co-construction d'une politique d'accueil qui préserve les valeurs énoncées dans la charte tourisme durable, à savoir :

1. Préserver la qualité de l'espace et des paysages, reconnue comme une valeur distinctive pour le tourisme,
2. Privilégier une logique de l'offre,
3. Favoriser un accueil de qualité, le partage de l'esprit de ces lieux et l'accès à tous,
4. Gérer le grand nombre mais s'adresser à la personne,
5. Mettre en œuvre une stratégie touristique en cohérence avec les valeurs du Grand Site,

Parallèlement aux actions liées à la Charte, le Grand-Site-Sainte-Victoire est maître d'ouvrage pour la réfection des abords du Canal du Verdon sur la commune de Peyrolles : mise en sécurité des promeneurs : installation de gardes-corps, escaliers, ... prévention de la dégradation du site, confortement de certains ouvrages, création d'une signalétique jalonnant le parcours (environ 5 km).

- Diffusion d'une information touristique et culturelle

Le partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence se poursuivra avec une convention d'échange de données patrimoniales, images et textes, à laquelle se rajoute une convention concernant la prise en charge de l'alimentation de la base de données PATIO (base de données touristiques de Bouches-du-Rhône Tourisme) pour ce qui concerne les communes de Vauvenargues, Saint-Antonin sur Bayon, Beaurecueil, Saint-Marc-Jaumegarde et le Tholonet.

De plus, le site internet ayant été restructuré, le Grand-Site-Sainte-Victoire prévoit de développer des documents visuels sous forme de vidéos et de photos afin d'illustrer la vie du territoire.

Enfin, un important programme de refonte de la signalétique sera mis en œuvre. Il s'agit de renouveler le mobilier des panneaux d'information dans un souci de simplification et de modernité. D'autre part, les affiches seront entièrement réactualisées en appliquant la nouvelle charge graphique du Grand Site.

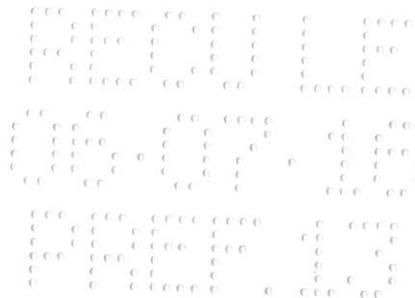
- Création d'outils de découverte et informatifs

La plaquette grand public « Terroir et Patrimoine » est distribuée dans les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (OTSI) du territoire.

La réalisation d'une plaquette sur les « Rapaces du Grand Site » s'est ajoutée aux plaquettes « Oiseaux » et « Papillons ».

Une réédition du livret « Secrets botaniques de Sainte-Victoire » a été réalisée en 2015.

Le bulletin d'information du Grand Site est diffusé auprès de tous les habitants des communes du territoire du Grand Site (2 tirages de 30 000 exemplaires).



- Promotion des produits du terroir

Initiée en 2011, elle est reconduite chaque année avec la vente de produits locaux existants dans le respect de l'identité des lieux et de la cohérence avec l'image de qualité d'un Grand Site de France (étiquette spécifique) : vin, huile, essence de lavande, miel ...

Ce mode de promotion vise à mettre en valeur la gamme de produits du territoire sans privilégier tel ou tel producteur. Il est accompagné de la diffusion des plaquettes générales du type de celle du vignoble du Pays d'Aix ainsi que de tous les documents promotionnels édités localement (distillerie de Jouques, Terre de Mistral, caves ...)

- Organisation des 18^e rencontres des Grands Sites de France

Ces rencontres ont lieu une fois par an et sont destinées à réunir les gestionnaires des Grands sites et l'ensemble de leurs partenaires. Le territoire du Grand Site Sainte Victoire a été choisi cette année et ce sont environ 250 participants (acteurs public et privés) qui sont attendus, contribuant au rayonnement du territoire du Pays d'Aix ainsi qu'à l'économie du tourisme sur une aile de saison.

Cet événement est prévu du mercredi 19 au samedi 22 octobre prochains. Au programme seront organisées des visites de terrain, des conférences, des ateliers thématiques.

Les lieux retenus seront multiples : Beaucueil, Puylobier, Peyrolles, St Marc Jaumegarde, Vauvenargues, Aix-en-Provence ...

Enfin, un marché de producteurs sera organisé pour valoriser les produits de notre terroir et sera ouvert à la population.

Cet événement sera relayé sur la presse locale et nationale ainsi que sur les réseaux sociaux. Un dossier de presse sera disponible et un espace dédié sur le site Internet du Grand Site et du réseau des Grands Sites permettra la valorisation des partenaires.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION

4.1. Suivi d'utilisation – Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

En échange de son engagement, la Métropole Aix Marseille Provence est associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent le territoire communautaire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du territoire.

Le Grand-Site-Sainte-Victoire devra justifier à tout moment et sur simple demande de la Métropole Aix Marseille Provence de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

Il s'engage également à produire tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée.

Le non-respect des engagements pris par le Grand-Site-Sainte-Victoire ou le non-emploi de la subvention amènera la Métropole Aix Marseille Provence à demander la rétrocession de tout ou partie des sommes allouées.

A ce titre, le Grand-Site-Sainte-Victoire devra informer la Métropole Aix Marseille Provence en cas de retard pris et, d'une manière générale, de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours

suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

4.2. Obligations de communication

Le Grand Site Sainte Victoire s'engage à :

- Apposer le logo de la Métropole Aix Marseille Provence sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention,
- Appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction Communication du Territoire du Pays d'Aix.

ARTICLE 5 – SUBVENTION ACCORDÉE AU GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la Métropole Aix Marseille Provence est évaluée à 37 000 € (trente-sept mille euros) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le versement sera effectué sur le compte 30001 00107 C134 0000000 24.

Le versement de 37 000 € (trente-sept mille euros) sera effectué en deux étapes. Un premier versement d'un montant égal à 70 % de la subvention sera effectué à la date de la signature de la convention. Le solde sera versé au vu du compte-rendu financier et d'activités validés en assemblée générale du syndicat mixte du Grand Site Sainte Victoire, attestant la conformité des dépenses effectués à l'objet de la subvention dans les six mois suivant la fin de son exercice budgétaire, soit avant le 30 juin 2016.

ARTICLE 7 – LITIGE

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 8 – SIGNATAIRES

La présente convention comprenant huit articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Marseille, le

En application de la délibération n°
du Bureau de la Métropole du

Pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le Président du Grand Site Sainte Victoire
ou son représentant

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire et pour l'organisation des rencontres nationales des Grands Sites de France - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



30 JUIN 2016